



SYNDICAT MIXTE DU POLE IMAGE MAGELIS

Comité Syndical du 12 septembre 2025**Délibération n°42/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 septembre à quatorze heures trente, les membres du Comité Syndical se sont réunis aux Ateliers Magelis suivant la convocation qui leur a été adressée par M. Le Président en application des articles L. 2121.9, L. 2121.10, L. 2121.12 et L. 5211-8 du Code Général des Collectivités

Date de convocation : 2 septembre 2025.

Membres présents : messieurs Patrick MARDIKIAN, Philippe BOUTY, Michael CANIT, Michel BUISSON, François BONNEAU, François NEBOUT, Jérôme SOURISSEAU, Gérard ROY, Xavier BONNEFONT, Gérard LEFEVRE,

Mesdames Martine PINVILLE, Maryline VINET, Stéphanie GARCIA.

Membres absents ou excusés : messieurs Jean-François DAURE, Michel CARTERET, Gérard DESAPHY (Pouvoir à Monsieur Gérard ROY),

Mesdames Charline CLAVEAU, Virginie LEBRAUD (Pouvoir à Madame Martine PINVILLE), Caroline COLOMBIER, Hélène GINGAST.

Membre consultatif présent : monsieur Andreas KOCH.

Membre consultatif absent : monsieur Alain LEBRET.

Secrétaire de séance : madame Maryline VINET.

Nombre de délégués en exercice	20
Présents	13
Pouvoir[s]	2
Absent[s]	7
Votants	15

Objet : Soutien psychologique à destination des étudiants de l'image – Année 2025/2026

Les étudiants constituent une population particulièrement vulnérable aux problèmes de santé mentale. Les conditions de vie, les difficultés financières, l'éloignement familial, l'isolement affectif, la crise climatique et les incertitudes du milieu du travail sont autant de facteurs pouvant générer stress et mal-être chez ce public. Les étudiants ont ainsi vu leur état psychologique se dégrader fortement, notamment depuis la pandémie de Covid-19. La plupart d'entre eux renoncent cependant aux soins faute de médecins ou de professionnels de santé en nombre suffisant sur le territoire.

Face à l'augmentation de la détresse psychologique, des troubles anxieux et dépressifs des étudiants et à l'impossibilité pour eux de trouver des professionnels et une offre de soins adaptée, le Pôle Image a souhaité mettre en place des actions pour les accompagner au quotidien.

Ainsi depuis avril 2023, des permanences psychologiques gratuites sont proposées aux étudiants de l'image. Ces permanences sont assurées par Joan BERNAUD, psychologue clinicien.

Sur l'année universitaire 2024-2025, le psychologue a effectué une centaine de rendez-vous qui correspondent à environ trois séances par étudiant. L'action du psychologue ne se substitue cependant pas à une démarche de type thérapeutique. Elle constitue un accompagnement ponctuel qui peut donner lieu ou non à une orientation spécialisée. Sur l'année universitaire 2024-2025, le psychologue a orienté quatorze étudiants : soit vers les centres médicaux psychologiques (CMP), soit vers les centres de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA), soit vers des professionnels libéraux.

Le Pôle Image souhaite poursuivre cette offre à destination des étudiants pour l'année universitaire 2025-2026.

Cependant les délais de rendez-vous pour rencontrer un psychologue en CMP sont apparus comme trop conséquents pour permettre aux étudiants de s'y engager (plus de 8 à 10 mois au CMP de Soyaux dont dépend la plupart des étudiants et étudiantes). Ceci souligne un besoin de prise en charge plus conséquent, mais aussi l'absence d'offre de soin adaptée sur le territoire pour répondre à ces besoins. De manière générale, il ressort des besoins importants d'accompagnement, seulement partiellement satisfaits par le dispositif existant.

Est à noter aussi la précarité socio-économique pouvant apparaître comme un facteur aggravant du mal-être des étudiants.

Il est proposé d'augmenter le nombre de créneaux de prise en charge de 17 demi-journées afin de raccourcir les délais d'intervention de prise en charge des étudiants pendant les mois d'hiver, où la demande est plus forte.

A l'instar de l'an passé, un dossier a été déposé auprès du CROUS dans le cadre de l'appel à projets CVEC [Contribution de Vie Etudiante et de Campus] afin de financer ces interventions. Le résultat sera connu courant novembre.

Il s'agit d'une offre à destination des étudiants des écoles publiques et privées du Campus de l'Image, non affectataires de la CVEC et qui pourtant se sont acquittés de cette contribution obligatoire pour leur inscription. Les étudiants inscrits à l'Université de Poitiers ne sont pas concernés par ces permanences dans la mesure où ils peuvent être reçus par la psychologue et l'infirmière psychologue du Service de Santé Etudiants (SSE). Sont donc concernés tous les autres étudiants :

- Ecole Européenne Supérieure de l'Image (EESI) (école publique)
- Ecole Nationale du Jeu et des Médias Interactifs Numériques (Cnam-Enjmin) (école publique)
- Ecole des Métiers du Cinéma d'Animation (EMCA) (école consulaire)
- L'Atelier (école privée)
- Objectif 3D (école privée)
- Emile Cohl (école privée)
- Human Academy (école privée)
- Ecole d'Art du GrandAngoulême (école publique)
- Mediaschool (école privée)
- Classe prépa du Lycée Guez de Balzac (école publique)
- Ecole 42 Angoulême (école privée), si les étudiants de cette école s'acquittent bien de la CVEC

Les permanences psychologiques se dérouleront les mercredis et vendredis matin de 9h30 à 12h30 dans les locaux du Pôle Image Magelis : Maison Alsacienne. Les entretiens se dérouleront de mi-octobre 2025 à fin juin 2026 (hors congés scolaires) soit **62 permanences à 165 € TTC la demi-journée**.

Les entretiens ont une durée de 45 minutes à une heure. Trois étudiants sont reçus lors de chaque permanence.

Les consultations sont gratuites pour les étudiants.

Parallèlement à la mise en place des consultations, il a été proposé d'organiser une concertation régulière avec l'ensemble des parties prenantes, acteurs de la santé mentale des étudiants en Charente (SSE, Université de Poitiers, psychologue, Magelis, ARS, CPAM, Centre Hospitalier Camille Claudel, CMP, Le Lieu-Dit, Maison des Adolescents et des jeunes Adultes, SCCUC) afin de coordonner et fluidifier la prise en charge des étudiants.

Dans ce cadre, plusieurs groupes de travail seront mis en œuvre :

1. Un groupe sur la clarification de la communication, concernant les structures dédiées à l'accompagnement des jeunes adultes, du repérage à l'orientation. Ce groupe sera également chargé de l'évaluation quantitative des besoins, de l'évaluation financière (temps et types de professionnels alloués) et de l'évaluation des déficits en professionnels du soin psychique sur le département (en lien avec le Projet Territorial de Santé Mental – PTSM).
2. Un groupe de travail sur l'orientation vers les CMP et les services de psychiatrie dans le cadre des besoins de prises en charge soutenues.
3. Un groupe de travail clinique, avec des échanges de pratiques et autour de situations rencontrées afin d'entretenir et de fluidifier le partenariat entre les différents acteurs, d'adapter au mieux les réponses, et de permettre à chacun d'enrichir sa pratique en prenant en compte les spécificités du public étudiant.

Le budget global des permanences sur l'année universitaire 2025-2026 est évalué à 10 230 €.

Il est également proposé de demander à M. Bernaud de participer aux groupes de travail 1 et 2 dans le cadre de sa mission pour le Pôle Image Magelis afin de mieux coordonner notre action avec les acteurs de la santé mentale. Cette participation est estimée à 600 € représentant 3 réunions pour chacun des groupes.

Une subvention de 10 230 € a été sollicitée auprès du CROUS, gestionnaire des appels à projet CVEC pour le financement de ces actions.

Le projet de convention relatif à la mise en place de permanences psychologiques qui vous est présenté en annexe a pour but de préciser les obligations des partenaires (Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis et Monsieur Joan Bernaud) et notamment de détailler les modalités de facturation des permanences par Monsieur Joan Bernaud au Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Le CROUS adressera une convention de financement au Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis à l'issue de la commission qui votera les aides CVEC. Cette convention détaillera les modalités d'attribution de l'aide financière accordée par le CROUS au Syndicat Mixte du Pôle Image Magelis.

Les deux conventions fixent également des engagements précis en termes de communication.

Après en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité :

- acceptent le principe et les termes de la convention établie au titre de l'année universitaire 2025-2026 entre le Syndicat Mixte du Pôle image Magelis et Monsieur Joan Bernaud ;
- autorisent Monsieur le Président à la signer ;
- autorisent Monsieur le Président à signer la convention de financement qui sera adressée par le CROUS à l'issue de la Commission CVEC, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.

Acte administratif rendu exécutoire
du fait de sa publication le 18 sept. 2025
et de sa transmission au
représentant de l'Etat le 18 sept. 2025
(Lois de décentralisation des 2 mars et 22 juillet 1982)

Angoulême, le 18 septembre 2025

Signé: Le Président

Le Président,
Patrick MARDIKIAN